

REUNION DU 20 juin 2017

Date de convocation :
14/06/2017

Date d'affichage
14/06/2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 73
Présents : 40
Votants : 46

Le vingt juin deux mil dix-sept à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Etaient présents :

F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, G VIEL, D LANGEVIN, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, J BESSLIEVRE, V BLANDIN, L HAVARD, J-P MANIGLIER, A DESSOUDE, B JOSSET, M JOSSET, J-J VASLIN, F ALLIX, O DESHEULLES, S JULIEN, I MAQUAIRE, F CATHERINE, P CATHERINE, I DROUET, M GALIS, G LARSONNEUR, J-J LEJUEZ, M LEMIERE, M-H PERROTTE, G TRAVERT, M-C BERTHELIER, M BIHEL, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.

Excusés : S SALMON pouvoir à V BLANDIN, M BARTON pouvoir à F LESACHEY, V BOSQUET pouvoir à L HAVARD, A HALLET pouvoir à M JOSSET, H MARIE pouvoir à B JOSSET, D FAUDEMERE pouvoir à JJ LEJUEZ

J-M LE MARINEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, A TRAVERS, C CHANTREUIL, J LAHAYE, C MARIE, L MIGNOT, G PERROTTE,

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, M MAUNOURY, D MAUVIEL, M GERVAIS, P LUCAS, J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, M HEBERT, C HOLLEY, M MILLET, C RACHINE, S ROUXEL, C ZAMPROGNO, C GAILLARDON, D GOSSELIN, J-P GROULT, O LESOUF

Secrétaire de séance: O DESHEULLES

01-06-17 Présentation de la résidence architecte par le PNR

Monsieur le Maire accueille monsieur PATTE du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour présenter le projet d'accueil sur la commune de Picauville de la résidence architecte 2017-2018.

La candidature de Picauville sera étudiée en juillet. L'engagement de la commune est d'héberger et restaurer le midi pendant leurs 6 semaines de présence sur le territoire, les 2 professionnels. Le reste des dépenses est pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal 9 mai 2017 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

02-06-17 Création d'un poste saisonnier

Comme cela se faisait auparavant, Monsieur le Maire propose la création d'un poste saisonnier aux services techniques à temps plein, à compter du 26 juin et jusqu'au 15 septembre en tant qu'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CREE un contrat à durée déterminée d'adjoint technique, échelon 1, à temps complet pour l'accroissement saisonnier d'activités, selon l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié, du 26 juin 2017 au 15 septembre 2017.

03-06-17 Participations scolaires à repreciser

Avec l'arrivée des Moitiers en Bauplois, Monsieur le Maire propose de redéfinir les participations scolaires de la commune vers les établissements scolaires publics et privés.

	<u>Enfants scolarisés avant 2016 (et la fratrie à venir)</u> – issus des communes historiques Amfreville Cretteville Gourbesville Houtteville Vindefontaine	<u>Enfants scolarisés avant 2016 (et la fratrie à venir)</u> – issus de la commune historique de Picauville	<u>Enfants scolarisés avant 2017 (et la fratrie à venir)</u> – issus de la commune historique Les Moitiers en Bauplois	<u>Nouveaux inscrits de la commune nouvelle à compter de 2016 puis de 2017</u>	<u>observations</u>
<u>Ecoles publiques Sainte Mère Eglise, Chef du pont et Sainte Marie du Mont</u>	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur du coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	Aucune participation sans dérogations	
<u>Ecoles Publiques hors commune</u>	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	Aucune participation	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	Aucune participation	

<u>Ecole privée Saint Michel de Picauville</u>	- Calcul de l'effectif proratisé - règlement à l'année civile - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Calcul de l'effectif proratisé - règlement à l'année civile - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Calcul de l'effectif proratisé - règlement à l'année civile - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Calcul de l'effectif proratisé - règlement à l'année civile - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	A revoir avec l'OGEC pour réviser la convention
<u>Ecoles privées hors commune</u>	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	- Aucune participation	- Calcul selon l'effectif de septembre - règlement à l'année scolaire sans proratisations - Participation basée sur le coût de fonctionnement de l'école publique de Picauville	Aucune participation	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le tableau ci-dessus présentant l'organisation des participations scolaires envers les écoles primaires publiques et/ou privées.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de mettre en place cette décision

04-06-17 Participation de lycéens pour l'organisation des parkings lors du parachutage

Lors de l'organisation du parachutage le dimanche 5 juin, la commune de Picauville a eu recours à 2 jeunes du Lycée Jean Mermoz de Vire « métiers de la sécurité ». Monsieur le Maire propose de leur donner une participation financière exceptionnelle entre 50 à 75€.

Il souhaite également renouveler l'expérience pour des manifestations similaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (30 voix Pour et 16 voix Contre car souhaitait donner plus)

ACCEPTE de donner une indemnité aux 2 jeunes Lycéennes d'un montant de 75€ chacune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à procéder aux virements

05-06-17 Harmonisation de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire propose, comme l'année dernière, d'harmoniser à 3% la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire y compris sur la commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois (actuellement à 1%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de passer la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune à 3%

EXONERE en totalité les abris de jardins

06-06-17 Précisions sur les locations des salles

Pour les locations des salles, la commission sports, culture, loisirs, animations fait des propositions d'ajustement.

- Location de la salle de Cretteville : si mise en place par la commune de la salle lors d'un vin d'honneur facturation du temps passé par l'agent communal
- Location gratuite pour les associations communales : 4 week-end/an sur l'ensemble des salles communales, avec priorité aux locataires des communes déléguées. Les frais de fonctionnement seront dus comme pour tout autre locataire, sauf accord local. La salle polyvalente de Picauville est exclue de ce dispositif.
- pour le suivi des locations des salles aux associations communales, un registre sera tenu en mairie. charge à chaque commune déléguée d'informer la mairie d'une réservation gratuite par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,
VALIDE ses différentes modifications pour les locations des salles
CHARGE Monsieur le Maire de mettre à jour le règlement des salles

07-06-17 Harmonisation des actions envers les enfants et les aînés du territoire

La commission sports loisirs culture animation a travaillé pour harmoniser les festivités suivantes :

- repas des aînés
 - o en 2017, chaque commune déléguée organise encore de son côté
 - o en 2017 : proposition de changer progressivement la limite d'âge pour arriver à 70 ans en 2022, pour les communes déléguées qui n'y sont pas encore. Deux propositions sont présentées :
 - dès 2017, passage à 65 ans, puis en 2018 à 66 ans, puis en 2019 à 67 ans, 2020 à 68 ans, 69 ans en 2021 et 70 ans en 2022.
 - dès 2017, passage à 62 ans, puis en 2018, passage à 64 ans, puis en 2019 passage à 66ans, 68ans en 2020, 69 en 2021 et 70 ans en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (26 voix Pour, 20 voix Contre),
RETIENT la seconde proposition d'un passage progressif à 70 ans (62 ans en 2017, 64 ans en 2018, 66 ans en 2019, 68 ans en 2020, 69 ans en 2021 et 70 ans en 2022)

RAPPELLE que les conseillers municipaux qui n'ont pas l'âge peuvent participer au repas, sous réserve de participation financière

- colis des aînés : pour ceux de la commune historique de Picauville, en 2017, il sera réduit à 1 bouteille de vin et 1 boîte de chocolats et supprimé en 2018. Pour les communes déléguées qui offraient des boîtes de chocolats, ce sera maintenu en 2017 et supprimé en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (43 voix Pour, 3 voix Contre)
VALIDE la proposition ci-dessus

- pour la maison de retraite de Picauville : maintien des colis spécifiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (30 voix Pour, 15 voix Contre et 1 Abstention)

VALIDE la proposition ci-dessus

- Noël des enfants : en 2017, il n'y a pas de changements, chaque commune déléguée garde son organisation actuelle. A partir de 2018, il est proposé l'organisation d'un goûter avec animation en commun pour toutes les communes déléguées. Le Père Noël ne passera plus aux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (41 voix Pour, 1 voix Contre et 4 Abstentions)

VALIDE la proposition ci-dessus

08-06-17 remboursement personnel communal pour un sinistre

Monsieur le Maire informe que Marc RATEL a eu ses lunettes cassées lors de travaux de la commune. Un devis a été établi par son opticien, il s'élève à 216,20 € et ne peut pas être pris en charge ni par la sécurité sociale ni par sa mutuelle l'ordonnance ayant plus de 3 ans.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, la franchise est de 279 €, il est donc souhaitable de rembourser la dépense directement à l'intéressé. Renseignements pris auprès du trésorier, il convient que l'assemblée délibérante autorise le Maire à prendre en charge la dépense et de la rembourser à l'agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

AUTORISE la prise en charge par la commune de cette réparation

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à rembourser l'agent pour un montant de 216.20€

09-06-17 contrat maintenance logiciel Microbib à la médiathèque

Monsieur le Maire propose de renouveler comme chaque année le contrat de maintenance du logiciel de la Médiathèque pour un montant annuel de 432€HT (tarif identique à 2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RENOUVELLE le contrat de maintenance avec microbib pour une durée de 1 an.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires

10-06-17 DIA

- parcelle AC485 – 40 rue de la Marne

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de ne pas préempter

- parcelles A398, AC444 et 472 – 12 rue de la libération

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de ne pas préempter
(attention au droit de passage sens unique de circulation)

Questions et informations diverses

11-06-17-a élections sénatoriales

- élections le dimanche 24 septembre 2017
- désignation des délégués des conseils municipaux vendredi 30 juin avant 20h avec le quorum. si pas de quorum, cm mardi 4 juillet avant 20h
- 11 délégués à élire et 5 suppléants
- délégués et suppléants élus simultanément sur une même liste paritaire (composée alternativement d'un candidat de chaque sexe) à la proportionnelle avec l'application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. élus suivants l'ordre de présentation sur la liste
- les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être ni être délégués, ni participer à l'élection des délégués (exclus du quorum)
- déclaration de candidature est obligatoire et doit être rédigée sur papier libre. elle doit contenir le titre de la liste présentée et les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre des candidats
- liste à déposer auprès du maire aux date et heure fixées pour la séance de CM
- listes peuvent être complètes ou incomplètes

11-06-17-b renouvellement bail

Monsieur le maire informe le conseil municipal du renouvellement du bail pour la parcelle cadastrée ZR21, sise au Hamel au sort, commune déléguée de Picauville, d'une contenance de 2ha13a55ca, à Monsieur Christian RACHINE, à compter du 1^{er} janvier 2017, sur la base du fermage de 2016 d'un montant de 228,37€.

11-06-17-c éductour à Vindefontaine

Monsieur Jean-Pierre TRAVERT rappelle au conseil municipal de la randonnée découverte de la commune déléguée de Vindefontaine mardi 27 juin à partir de 19h30

11-06-17-d projet scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le 5 ou 12 septembre pour prendre une décision pour le projet scolaire

11-06-17-e interventions des conseillers

Monsieur Jacky BESSELIEVRE s'inquiète de la fermeture partielle au mois d'août du bureau postal de Picauville. Monsieur le Maire est d'accord avec lui et a rencontré les responsables pour que le bureau reste ouvert au moins tous les matins, car initialement c'était prévu de le fermer en totalité.

Madame Séverine LEROUVILLOIS s'interroge sur le devenir des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour la rentrée de septembre 2017 et si on peut visiter les écoles dans le cadre du projet de création du nouveau groupe scolaire pour mieux appréhender la réalité actuelle de la situation. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer le Maire de Sainte Mère Eglise et ses adjoints en charge des affaires scolaires en compagnie de madame Perrotte le lendemain et que pour l'heure aucune décision n'est prise car il n'y a aucun décret de paru. Toutefois, un questionnaire a été envoyé aux parents concernant le retour ou non à la semaine des 4 jours et la grande majorité y est favorable.

Madame PERROTTE propose de faire visiter les écoles avant le conseil municipal du 11 juillet. Rdv à 19h45 à l'école maternelle.

Séance levée à 22h45